

Bordeaux, le 1<sup>er</sup> juillet 2019



ACADÉMIE  
DE  
BORDEAUX

Monsieur le Secrétaire général,

Le syndicat A&I-Unsa reconnaît et apprécie à sa juste valeur la revalorisation financière des primes des personnels administratifs et notamment l'accent mis sur les catégories C.

Toutefois, nous rappelons que cette revalorisation ne peut compenser ni le gel du point d'indice maintenu depuis maintenant plusieurs années ni les différences de traitement avec les autres académies, les autres ministères et même la fonction publique territoriale. Ainsi pour l'académie de Bordeaux, un gestionnaire de catégorie B encadrant en EPLE a souvent un salaire net inférieur à celui des personnels techniques qu'il encadre, y compris les catégories C.

Il en résulte donc une certaine amertume parmi les personnels que la revalorisation des primes ne saurait atténuer.

Ce sentiment est amplifié par le manque de soutien par les autorités académiques des personnels des EPLE face aux décisions unilatérales des collectivités de rattachement.

Lors du précédent CTA sur les moyens administratifs, A&I-UNSA avait interpellé, M. le Recteur sur la propension du Conseil régional à rajouter des missions nouvelles aux EPLE et donc aux personnels administratifs ne relevant pourtant pas de son autorité.



administratifs de l' 

A & I BORDEAUX Sandrine BRANA – Secrétaire Académique  
34 rue Répond 33000 BORDEAUX

La question des manuels scolaires, non encore entièrement réglée, se double aujourd'hui de l'obligation, dès la rentrée scolaire prochaine, de l'achat par les lycées professionnels des trousseaux pédagogiques pour les élèves. Cette nouvelle mission vient alourdir-la charge de travail des équipes d'intendance. En 2020, c'est la mise en place de critères sociaux pour la demi-pension et l'hébergement qui l'alourdira davantage.

Les personnels administratifs travaillent au service des élèves et ce, quelles que soient les difficultés. Il ne s'agit donc pas de s'opposer par principe à des mesures favorables aux élèves mais simplement de refuser des missions nouvelles non prévues par nos statuts sauf a minima à ce que le Conseil régional rétribue ce travail supplémentaire.

Monsieur le Recteur est le représentant du ministre au plan régional. Il est également notre représentant auprès du ministère et des collectivités de rattachement. Les personnels administratifs comptent sur lui pour défendre leurs conditions de travail mais aussi le respect auquel ils ont droit. Laisser les personnels d'EPLÉ seuls face à la collectivité de rattachement serait vécu comme un abandon. A&I-Unsa attend un geste fort de la part de Monsieur le Recteur.

Nous demandons à ce titre une audience conjointe avec M. le Recteur et un représentant du Conseil régional d'Aquitaine.

La Secrétaire Académique  
A & I – UNSA Bordeaux

Sandrine Brana

